

Quand la proximité devient source de tensions : conflits d'usages et de voisinage dans l'espace rural [#]

Armelle CARON & André TORRE

caron@engref.fr ; armelle.caron@wanadoo.fr

ENGREF, 24 avenue des Landais, 63170 AUBIERE

andre.torre@wanadoo.fr; torre@inapg.inra.fr

UMR SADAPT, INA PG, 16 rue Claude Bernard, 75231 PARIS Cedex 05

Introduction

Lutte entre deux personnes, conflits d'intérêts, affrontements violents entre des parties armées... Si ses définitions sont nombreuses et multiformes, le conflit implique toujours, quels que soient ses origines, ses objectifs et son déroulement, une opposition ou un antagonisme entre des catégories d'acteurs aux intérêts momentanément ou fondamentalement divergents.

Les économistes contemporains font peu usage de cette notion ¹, lui substituant le concept plus neutre de concurrence, qui fait tout à la fois référence à une lutte pour l'obtention d'un gain et à un concours devant se dérouler dans le cadre de règles précises et préalablement fixées. S'instaure ainsi l'idée d'une compétition loyale, objective et correcte, dont l'idéal est atteint dans le cas de la concurrence parfaite et les pratiques déviantes (dites anti-concurrentielles) punies dans le cadre des politiques de la concurrence. Le processus de coordination entre acteurs se voit ainsi réduit à une lutte ferme mais courtoise, menée dans le cadre d'un tournoi dans lequel le meilleur l'emporte, pour le bien de la société. Toute considération sur le pouvoir est évacuée des domaines d'investigation de l'analyse économique orthodoxe et abandonnée aux autres sciences sociales, excepté pour les relations situées dans le champ des organisations, pour lesquelles les conflits sont résolus par la hiérarchie. L'économiste se concentre sur les divergences d'intérêts, s'interrogeant sur les modalités de conciliation entre les intérêts particuliers et l'intérêt général, le marché étant conçu comme l'arrangement institutionnel permettant d'aboutir à une telle conciliation. Les conflits, porteurs d'affrontements pouvant devenir violents, souvent menés en dehors des règles du marché, sont éliminés de cette vision.

Ce tropisme est fort dans l'économie régionale et l'économie de la proximité, qui adhèrent souvent à une vision optimiste des propriétés des relations locales. Certes, ces approches acceptent les disfonctionnements du marché, au niveau général ou global, et considèrent avec scepticisme les vertus de la concurrence. Mais le local, les relations de proximité, sont censées y apporter un correctif, en particulier grâce aux vertus supposées de la relation de face à face, de la proximité géographique, des faibles distances, du développement par le bas ou de la gouvernance territoriale. En particulier, l'analyse des relations de proximité relève souvent d'un angélisme conduisant à attribuer de fortes qualités réparatrices à la proximité géographique, qui agirait comme un baume sur les échecs du marché et constituerait un remède infallible aux pannes de coordination.

La vision ici présentée est toute autre. Nous considérons que la proximité géographique peut se révéler, dans certaines conditions, porteuse de situations conflictuelles

[#] Les auteurs remercient Maryline Filippi pour sa lecture attentive d'une première version de cet article, ainsi que les membres de « Dynamiques de proximité » pour leurs remarques faites suite à une présentation devant le groupe.

¹ L'absence de cette entrée dans la plupart des dictionnaires d'analyse économique est assez symptomatique.

et contribuer à l'apparition de tensions. Par tension nous désignons (Torre et Caron, 2002) le sentiment ressenti par des usagers de l'espace quand des événements extérieurs - produits par des tiers (agents humains) ou par des causes non humaines (par exemple une coulée de boue due à un épisode de pluviosité) - viennent les affecter de manière négative. Une tension se transforme en conflit quand apparaissent des divergences de points de vue ou d'intérêts entre agents utilisateurs ou groupes d'usagers différents de l'espace, plus précisément en cas d'engagement d'une des parties, qui se conçoit comme la mise en œuvre d'une menace crédible. Les indicateurs de cet engagement peuvent consister en l'action juridictionnelle, la médiatisation, la confrontation et la production de signes. Les conflits peuvent alors donner lieu à des débats, des luttes, mais également déboucher sur des accords, des arrangements, qui ressortent de la proximité organisée. Pour nous, le conflit ne constitue pas la dernière étape de la dégradation d'une relation, il ne représente pas non plus un échec du marché ; c'est une modalité de coordination des acteurs parmi d'autres, un lien social, avec son histoire, ses développements, ses pics et ses moments d'apaisement. Il représente, en quelque sorte, le négatif des phases de concertation.

L'espace rural apparaît aujourd'hui comme une source de tensions et conflits en raison de son caractère multifonctionnel. En effet, il sert de support à trois types de fonctions qui induisent des usages concurrents : une fonction économique ou de production, une fonction résidentielle et récréative (la campagne comme cadre de vie, qu'il s'agisse d'un habitat permanent ou temporaire) et une fonction de conservation (protection de la biodiversité, du patrimoine naturel, culturel et paysager). C'est notamment le cas des usages récréatifs et résidentiels quand ils coexistent avec les usages productifs, de la difficile compatibilité de la conservation de la biodiversité avec certaines vocations productives (agriculture intensive), ou des phénomènes de coupures (infrastructures de transport) et d'artificialisation des sols (urbanisation) induits par les usages résidentiels. Ainsi, les usagers de l'espace rural (agriculteurs, artisans, néo-ruraux, touristes, migrants, habitants des périphéries des villes, employés, entreprises ou services de l'Etat...), s'opposent souvent sur l'utilisation de ce dernier et véhiculent des visions différentes, voire opposées. Ces tensions peuvent se transformer en conflits ; toutefois, l'essor des relations conflictuelles dans les campagnes françaises, souvent présumé, reste peu prouvé dans les faits.

L'objectif de cet article est de jeter les bases d'une analyse des relations conflictuelles dans les espaces ruraux, en s'appuyant sur une relecture des recherches réalisées dans le cadre des approches de la proximité (Bellet et al., 1993 ; Gilly et Torre, 2000 ; Rallet, 2002), dont l'intérêt pour la dimension spatiale s'est plutôt tourné jusqu'à présent vers l'étude des relations de coopération ou des processus de construction des territoires. L'étude des travaux de nature quantitative visant à apprécier le degré de « polémogénéité »² de l'espace rural, menée tout d'abord, permet d'apporter deux premières informations : les tensions et les conflits sont nombreux dans l'espace rural et ils résultent de la proximité géographique des acteurs impliqués, que celle-ci soit subie ou recherchée (Partie I). La seconde partie de l'article conduit à préciser les dimensions conflictuelles de la proximité géographique et à approfondir ses caractéristiques, selon qu'elle est subie ou recherchée par les acteurs, tout en révélant les vertus de la proximité organisée dans la recherche d'une solution négociée (Partie II). Dans un troisième temps, enfin, nous proposons une grille de lecture des conflits en termes de proximité, en croisant les dimensions spatiales et organisationnelles. Cette grille d'analyse nous permet d'identifier différentes catégories de conflits et de qualifier des issues de nature coopérative, en termes de proximité organisée, à ces situations conflictuelles (Partie III).

² *i.e.* le degré de conflictualité

1. Recension des conflits dans les campagnes françaises

Il n'existe pas de recensement exhaustif des conflits d'usages qui prennent naissance dans les espaces ruraux (voir une ébauche d'analyse de la littérature consacrée à ce sujet in Caron et Riolland, 2000³). Toutefois, certaines tentatives d'approche quantitative donnent une première idée du niveau de conflictualité et de la nature des conflits qui se déroulent dans ces espaces. Trois types d'outils, qui fournissent des informations partielles mais intéressantes, existent.

1.1. L'analyse de la presse spécialisée

La première source consiste en l'exploitation des événements de nature conflictuelle dans la presse spécialisée. Le travail de Charlier, fondé sur une base de données recensant 1619 conflits environnementaux localisés à partir du dépouillement de la rubrique départementale puis régionale de la revue écologiste « Combat Nature », de 1974 à 1994, apparaît le plus complet et le plus novateur dans ce domaine (Charlier, 1999). Certes, les conflits ainsi recensés n'ont pas exclusivement trait à l'espace rural. Mais cette recension, en dépit des biais intrinsèques à la nature particulière de la revue dépouillée pour l'alimenter, délivre un certain nombre d'enseignements précieux.

Charlier cherche à démontrer, approche quantitative à l'appui, l'importance prépondérante des caractéristiques de l'espace support dans l'émergence de situations conflictuelles. Il met ainsi en évidence que les dimensions socio-démographiques (densité de la population, structuration sociale - taux d'encadrement notamment), économiques (type d'activité économique dominant, spécialisation fonctionnelle) et politiques (intensité de la protection des espaces, régionalisme) d'un territoire jouent, en la matière, un rôle déterminant.

Au regard de tels facteurs, l'espace rural s'avère a priori faiblement « polémogène », ce qui est confirmé par la tentative de mesure du degré de conflictualité de l'espace métropolitain effectuée par l'auteur en mobilisant sa base de données quantitatives. Selon Charlier, la conflictualité environnementale de l'ensemble des cantons ruraux serait inférieure à la moyenne de l'ensemble des cantons français ; les zones urbaines et périurbaines⁴ présenteraient ainsi une plus grande propension à l'apparition de conflits environnementaux que les zones rurales. De plus, et toujours d'après les recensions de la revue écologiste, la conflictualité des cantons ruraux ayant une fonction agricole assez importante serait encore plus faible que la moyenne de l'ensemble des cantons ruraux. En revanche, elle augmente pour les cantons ruraux agricoles situés en zone de montagne ou sur le littoral. De manière identique, l'ouverture au tourisme des cantons ruraux agricoles se traduit par une forte élévation de la conflictualité. L'agriculture serait peu porteuse de conflits en zone rurale, en particulier quand elle n'est pas confrontée à d'autres types d'activités.

1.2. Le dépouillement de la presse quotidienne régionale

Charlier insiste peu, dans son travail, sur la spécificité de la nature des conflits identifiés dans les cantons ruraux. D'autres approches quantitatives, qui reposent sur une

³ Cette recension de la littérature a permis de mettre en évidence l'existence de travaux, peu nombreux, relevant de trois catégories principales : des monographies sur certains conflits, des réflexions générales sur le thème du conflit et enfin des travaux traitant de thématiques conflictuelles ainsi amenés à aborder, incidemment, la question du conflit.

⁴ Les cantons des secondes couronnes périurbaines présentent, selon Charlier, un niveau de conflictualité deux fois plus important que celle des cantons ruraux à forte fonction agricole.

recension des conflits à travers le dépouillement de la presse quotidienne régionale (PQR), permettent d'apporter des éclairages sur ce dernier point.

On peut citer le travail réalisé par Guillain, qui consiste en un dépouillement systématique de la presse locale dans trois départements (Jura, Ain, Saône et Loire) sur une période de 13 mois (à partir de juin 2000) (Guillain, 2001)⁵. Parmi une typologie de 5 types d'évènements censés être porteurs de conflictualité (pollutions, conflits d'usage de l'espace, gestion des déchets, infrastructures et atteintes au cadre naturel et cadre de vie), les conflits liés à une atteinte à la nature et au cadre de vie⁶ sont les plus nombreux (38% des conflits identifiés). Les infrastructures et la gestion des déchets apparaissent également comme des sources de conflictualité non négligeables (respectivement 18% et 15% des conflits recensés). Par ailleurs, les agriculteurs ne sont pas les acteurs les plus fréquemment impliqués dans les conflits mentionnés dans la presse ; associations et élus locaux le sont beaucoup plus souvent.

Une étude reposant sur une méthodologie similaire a été réalisée par Lefranc sur trois zones rurales ou périurbaines (Lefranc, 2002) : la communauté de communes de Montrevel (une zone périurbaine située dans la proximité de Bourg en Bresse et comportant de nombreux usages concurrents du sol), le pays Voironnais (un espace rural montagnard de moyenne altitude soumis à une forte urbanisation et une importante fréquentation touristique dans la périphérie de Grenoble) et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (territoire qui recouvre un espace naturel dont la qualité est reconnue à travers ce signal)⁷. Les résultats obtenus diffèrent peu de l'étude précédemment citée. Parmi les cinq types d'évènements retenus (gestion des déchets et épuration, aménagement de l'espace, émission d'une pollution, atteintes à la protection ou la gestion de la nature, et atteintes au paysage ou au cadre de vie), les conflits liés à une atteinte au paysage ou au cadre de vie et à la protection ou à la gestion de la nature représentent respectivement 16% et 22% de l'ensemble des conflits répertoriés (soit 38% ensemble), contre 27% pour ceux résultant de l'émission d'une pollution. Il est à noter qu'aucun conflit lié à des infrastructures de transport (fer, route ou électricité) n'est mentionné pour les territoires étudiés.

Cette étude met également en lumière le fait que les usages sont porteurs de niveaux différents de conflictualité. Ce sont les usages industriels, « l'usage » de protection et de réservation de la nature et les usages récréatifs, qui sont les plus fréquemment à l'origine du déclenchement de conflits⁸, l'usage agricole n'arrivant qu'en cinquième position. En revanche, du côté des acteurs qui dénoncent un trouble ou un préjudice, l'usage résidentiel est souvent évoqué, suivi par l'usage récréatif puis par celui de protection de la nature. L'utilisation de la presse comme source d'information sur les conflits localisés interdit toute prétention d'exhaustivité⁹. Toutefois, si elle ne fournit pas les éléments nécessaires pour une mesure précise du degré de conflictualité d'un territoire, elle permet d'identifier, quand elle est couplée au recueil de dire d'experts et d'acteurs, la nature des conflits qui s'y déroulent.

⁵ Les journaux dépouillés sont *Le Progrès* (éditions de l'Ain et du Jura) et *Le Journal de Saône et Loire*.

⁶ Il s'agit ici de la destruction d'espaces verts, de l'atteinte à des espaces protégés, des nuisances olfactives et sonores autres que celles provoquées par les infrastructures de transport, des conflits de voisinage et des conflits liés à des usages récréatifs concurrents.

⁷ Ont été respectivement dépouillés le *Progrès de l'Ain* (édition de Bourg en Bresse, sur une durée de 13 mois à partir de juin 2001) et le *Dauphiné Libéré* (13 mois (à partir de juin 2001) des éditions Voiron et Pays Voironnais et 12 mois (à partir de juin 2001) des éditions locales 07 A, 07B, 07C pour l'Ardèche).

⁸ Cette distinction nécessaire entre l'identité des acteurs à l'origine du conflit (c'est leur action qui est à l'origine de l'affrontement considéré) et l'identité des acteurs qui portent le conflit sur la place publique (ceux qui dénoncent le conflit sans en être nécessairement des « victimes », autrement dit des récepteurs de l'effet négatif incriminé) n'est pas présente dans le travail de Guillain.

⁹ L'utilisation de la PQR est susceptible d'entraîner des biais importants dans les résultats obtenus : échelle territoriale restreinte et parfois peu significative, partialité du choix des sujets, pondérations accordées aux phénomènes, variabilité des définitions du champ d'investigation retenu, appréciation différente de la notion de conflit...

1.3. Une enquête d'opinion

Une troisième source d'information sur la conflictualité engendrée par la multifonctionnalité croissante de l'espace rural tient dans la réalisation d'enquêtes d'opinion.

Selon l'enquête réalisée en 2001 par le CREDOC sur les Français et l'espace rural à la demande du groupe de prospective espaces naturels et société urbanisée de la DATAR, 36% des personnes interrogées (il s'agit de personnes habitant dans des zones rurales ou fréquentant ces dernières au cours de leur temps libre) déclarent subir des nuisances interprétables en termes de tensions ou de conflits entre usages (pollution, bruit, odeurs, présence d'infrastructures) (Perrier-Cornet, 2002). 31% des personnes interrogées déclarent ne subir aucune nuisance dans les espaces ruraux et 12% insistent *a contrario* sur des désagréments liés à la vie à la campagne : isolement, problèmes spécifiques à la vie sociale ... Si l'absence de données de comparaison avec d'autres catégories d'espace invite à la plus grande prudence dans l'interprétation de ces résultats, quelques éléments d'information peuvent être retenus (Perrier-Cornet, 2002). Premièrement, près d'un tiers des personnes interrogées ne semble ne ressentir aucun désagrément dans son environnement. Deuxièmement, les sources de tensions potentielles mises en avant et pouvant être interprétées comme le résultat de conflits d'usages sont, par ordre croissant, les pollutions sonores ou olfactives, les infrastructures, et les pollutions de l'eau ou de l'air. La responsabilité des agriculteurs et des industriels dans ces nuisances est soulignée, sans pour autant que ceux-ci soient désignés comme seuls responsables ; les activités industrielles ou celles de particuliers (touristes, voisins autres habitants) sont autant voire davantage sources de troubles considérés comme préjudiciables. On notera que ces éléments sont assez cohérents avec les enseignements tirés du repérage des conflits à travers la presse quotidienne régionale.

Ces tentatives d'approches quantitatives du phénomène de conflictualité dans les espaces ruraux sont encore partielles et insuffisantes, et la question mériterait une étude plus poussée, généralisée à l'ensemble du territoire français, voire des comparaisons avec des pays voisins. Des études complémentaires seraient également les bienvenues. On pense en particulier à des analyses juridiques, permettant de juger du volume et de la nature des conflits portés devant les juridictions civiles, ainsi que d'approches en termes de psychologie sociale, qui permettraient de traiter de la place des groupes sociaux ou professionnels dans la genèse et le déroulement des processus conflictuels.

Toutefois, ces recherches révèlent déjà certaines données de base :

- tout d'abord, elles permettent de mettre en évidence le fait que les activités agricoles ne semblent pas être les principaux vecteurs de conflictualité dans les espaces ruraux ;
- ensuite, elles mettent l'accent sur les questions de pollutions et de leur diffusion, ce que l'on pourrait qualifier d'externalités négatives ;
- enfin, elles révèlent l'importance des conflits liés à des perceptions d'atteintes à la nature et au cadre de vie. Ce sont les questions d'usages concurrents des espaces qui sont ici pointées, ainsi que les problèmes d'accès à ces espaces.

2. Des proximités « polémogènes » (ou vecteurs de conflictualité)

L'examen des cas de conflits et de tensions recensés à l'occasion de différentes études présentées ci-dessus met en évidence l'importance de la composante spatiale dans la

survenance et le déroulement du processus conflictuel. Elle se manifeste, concrètement, à deux niveaux :

- la matérialité du support des conflits (le sol ou l'eau) ou de leur objet apparaît déterminante : un cours d'eau, un champ, une forêt, un espace « remarquable »... sont localisés. Les conflits se déroulent à propos de biens supports, qui n'ont pas tous une matérialité palpable (l'air...), mais qui impliquent tous une localisation. Le seul moyen d'échapper à la confrontation, au conflit, est alors de se délocaliser, de changer de lieu, si l'on peut...

- les effets de contiguïté et de voisinage sont déterminants. Une partie des conflits se déroule entre des usagers de l'espace qui sont voisins, et subissent les conséquences de leurs actions respectives. Dans d'autres cas, des acteurs prétendent avoir accès à un même espace, souvent dans l'espoir d'y exercer des activités de nature différente.

2.1. Proximité géographique recherchée et subie

Dans cette perspective, la proximité géographique joue un rôle déterminant dans la survenance des tensions et des conflits. En effet, les conflits que nous étudions ici ne se déroulent pas entre des acteurs éloignés, mais entre des voisins, parfois temporaires, voire entre des usagers, aux attentes divergentes, d'un même espace. Voisinages, contiguïtés, superpositions, sont essentiels à la compréhension de ces relations... Dans certains cas, la proximité géographique ne semble pas neutre non plus quant aux modalités de résolution des conflits, qui sont également influencées par les modes de relation ou de coordination entre les acteurs locaux et les dispositifs publics existants. On voit bien poindre le jeu complexe et souvent repéré dans la littérature entre proximité géographique et proximité organisée (voir ci-dessous). Mais ici les rôles habituellement dévolus aux deux types de proximité (Bellet et al., 1993) se trouvent sensiblement modifiés. En particulier, la proximité géographique, dont on a souvent vanté les vertus en termes de création de compromis ou de relations de coopération, peut jouer un rôle polémogène évident. Ce sont ses dimensions négatives qui sont ici mises en évidence.

La proximité géographique, que l'on présente généralement dans la littérature comme une variable devant être recherchée pour ses vertus supposées ou réelles, est, en effet, parfois également subie.

Revenons à la définition de la proximité géographique, telle que présentée in Gilly et Torre (Gilly et Torre, 2000). *La proximité géographique* traite de la séparation dans l'espace et des liens en termes de distance. Elle fait référence à la notion d'espace géonomique, au sens de Perroux, et intègre la dimension sociale des mécanismes économiques, ou ce que l'on appelle parfois la distance fonctionnelle. En d'autres termes, la référence aux contraintes naturelles et physiques, clairement inscrite dans sa définition, n'épuise pas son contenu, qui comprend également des aspects de construit social tels que les infrastructures de transport, qui modifient les temps d'accès, ou encore les moyens financiers permettant l'utilisation de certaines technologies de communication. Mais la *proximité géographique*, qui est généralement présentée comme devant être *recherchée*, peut également être *subie*.

Dans le cas des espaces ruraux, cette dernière distinction s'assortit de deux particularités qu'il importe de définir maintenant : la proximité géographique peut être recherchée ou subie, et il existe un rapport d'inégalité fondamentale face à l'espace¹⁰.

i) Les proximités géographiques

¹⁰ La distinction proximité géographique recherchée/subie et le phénomène d'inégalité face à l'espace ne s'appliquent évidemment pas au seul cas des espaces ruraux. Pensons par exemple aux situations de périurbanisation...

- la *proximité géographique* va être *recherchée* par un certain nombre d'acteurs. C'est le cas des personnes qui s'installent dans une ville ou un village pour bénéficier de la présence d'autres habitants, des infrastructures, voire de l'ambiance culturelle... et cherchent ainsi à satisfaire un *besoin de proximité* avec d'autres acteurs économiques ou sociaux. On pourrait étendre cette problématique à la recherche de ressources naturelles ou de facteurs liés aux faibles densités (Goffette-Nagot et Schmitt, dans cet ouvrage), recherche des migrants saisonniers (résidents secondaires en particulier), touristes, randonneurs... qui désirent se rapprocher de la campagne dans le cadre de leurs activités de loisirs et dont la durée des séjours est le plus souvent courte. Dans le domaine productif, les entreprises vont chercher à installer des silos ou des usines de transformation à proximité des lieux de production agricole, afin de limiter les coûts de transport et les pertes en charge ;

- mais la *proximité géographique* est également souvent *subie*. C'est le cas pour les agriculteurs propriétaires séculaires de parcelles ou d'exploitations, qui subissent une *contrainte de proximité*, mais également pour des nouveaux propriétaires, qui supportent leurs voisins et doivent subir les rejets ou les émissions toxiques provoquées par ces derniers. C'est également le cas quand une activité source de nuisances (pollution sonore, visuelle, olfactive...) vient s'installer dans le voisinage de propriétaires d'espaces ruraux. Ça l'est aussi quand des usagers ne s'accordent pas sur l'usage d'un espace, que certains voudraient récréatif et d'autres exclusivement productif (agricole par exemple), ou encore lorsque l'accès de différentes catégories d'usagers à un espace fait problème, qu'il existe des restrictions d'accès ou que le multi-usage se révèle difficile, voire impossible.

Dans l'ensemble de ces situations, *l'ambivalence entre proximité géographique recherchée* (qui répond à un besoin de proximité) *et proximité géographique subie* (qui impose des contraintes de proximité) *est créatrice de tensions et de conflits*. La présence de biens supports conditionne l'existence d'une contrainte de proximité à laquelle il est seulement possible de s'échapper par la mobilité, *i.e.* le déménagement quand il s'agit de personnes privées, la délocalisation quand il s'agit d'une activité économique. Mais cette possibilité est entravée par deux facteurs : tout d'abord la disponibilité de la ressource (la terre, le sous-sol, l'eau... se trouvent ici et pas ailleurs), et ensuite la contrainte financière, qui peut empêcher la réalisation d'un projet de mobilité. Notons ici que la même personne peut successivement se trouver en situation de proximité recherchée, puis subie, par exemple un randonneur qui se trouve en bute à un conflit d'usage de l'espace avec des chasseurs.

ii) L'inégalité face à l'espace

En plus de la distinction entre proximités géographiques recherchées et subies, il faut pointer une autre caractéristique des relations conflictuelles dans les espaces ruraux. Il s'agit de *l'inégalité face à l'espace*, qui découle de la combinaison des particularités physiques de ce dernier et des localisations : les acteurs vont se trouver dans des situations plus ou moins avantageuses en fonction du lieu dans lequel ils se trouvent. En effet, l'emplacement des parties prenantes dans le conflit est déterminante, en particulier au regard des particularités physiques des biens supports (Torre et Caron, 2002). C'est le cas d'un bassin versant, dans lequel la micro localisation se révèle essentielle dans le traitement des rejets ou de la gestion des flux érosifs, les acteurs situés en haut du bassin bénéficiant d'une situation beaucoup plus confortable que ceux situés en aval qui reçoivent les rejets ou doivent gérer des volumes importants d'eau en cas d'inondation par exemple. C'est également vrai quand des propriétaires de parcelles appartenant à des zones desséchées ou inondées d'un marais entrent en négociation, les premiers se trouvant dans une situation bien plus favorable en raison de l'existence de la zone tampon créée par leurs voisins (Billaud, 1986). D'une manière différente, l'accès à la ressource en eau d'une rivière impose des contraintes de voisinage souvent inégalitaires aux différents usagers.

Le phénomène d'inégalité face à l'espace n'est pas toujours constaté dans les espaces ruraux. Il ne se marque que dans les cas de voisinage ou de contiguïté, la superposition des usages sur un même espace ou les questions d'accès répondant à des critères différents, puisque l'asymétrie des situations n'est alors plus obligatoirement vérifiée au niveau spatial. Toutefois, quand elle existe, l'inégalité face à l'espace conditionne largement les rapports que vont entretenir les acteurs économiques et sociaux, usagers de l'espace, ainsi que les solutions retenues pour résoudre les difficultés causées par les co-localisations forcées. Par exemple, l'acteur qui bénéficie d'une localisation favorable va pouvoir peser dans la négociation, ou refuser d'entreprendre une action technique visant à réparer ou empêcher un dommage. Celui qui se trouve dans une situation défavorable sera peut-être davantage enclin à recourir au conflit afin de faire valoir ses intérêts, qu'il le porte sur la place publique ou devant les tribunaux. Il faut noter enfin que cette inégalité spatiale rejaillit sur la définition même des droits de propriété et donc sur les modalités de résolution des conflits : toute tentative de négociation, de médiation ou de concertation, tout jugement, doivent prendre en compte ce phénomène inégalitaire (et parfois hiérarchique) fondamental : l'asymétrie entre usages et usagers.

2.2. Proximité organisée et négociation

La proximité géographique apparaît donc comme polémogène et présente des dimensions négatives trop peu souvent soulignées dans la littérature qui lui est consacrée. Ce faisant, elle appelle des modalités de coordination, et de résolution des conflits, qui doivent à la fois tenir compte de ses caractéristiques propres et des modes de coordination entre acteurs disponibles au niveau local. Ces modalités de coordination peuvent être trouvées dans l'autre forme canonique de la proximité, *la proximité organisée*.

Rappelons la définition de la *proximité organisée* (Gilly et Torre, 2000), qui repose sur deux types de logiques, que l'on qualifie respectivement d'appartenance ou de similitude. Selon la *logique d'appartenance* (qui induit les liens les plus faibles), sont réputés proches les acteurs qui appartiennent au même espace de rapports (réseau de personnes ou d'entreprises, firme,...), *i.e.* entre lesquels se nouent des interactions telles qu'échanges d'informations, de connaissances ou de biens. Selon la *logique de similitude* (qui induit les liens les plus forts), sont réputés proches les acteurs qui se ressemblent, *i.e.* qui possèdent le même espace de référence, les mêmes représentations, et partagent les mêmes savoirs. Dans le premier cas, c'est de l'effectivité des coordinations que dépend l'appartenance à un même ensemble. Dans le second, la proximité est liée à une relation de « ressemblance » des représentations et des modes de fonctionnement et découle souvent des apprentissages réalisés au cours de la phase précédente d'action commune.

Mais comment la proximité organisée peut-elle contribuer à la résolution des conflits ou des tensions qui se produisent dans les espaces ruraux ? ¹¹ Tout conflit possède une histoire, qui ne préjuge en rien de sa résolution. Comme nous l'avons dit en introduction, le conflit est un mode de coordination, souvent utilisé pour gérer des relations entre individus, associations ou représentants des pouvoirs publics. Dans la littérature, le passage devant les tribunaux est généralement présenté comme une sanction de l'échec de la solution coopérative (Caron et Torre, 2002), mais les recherches que nous menons sur le terrain montrent que ce n'est pas toujours le cas. Il arrive bien souvent que le recours à la Justice ne constitue que

¹¹ Notons que la proximité organisée n'est pas seulement une modalité de résolution, elle peut également être polémogène, surtout si l'on se place dans une perspective dynamique. Par exemple, on peut assimiler au syndrome NIMBY (Not In My Back Yard) le refus de l'acceptation de certaines couches sociales dans des quartiers plus aisés ou à vocation ethnique : la proximité géographique est alors mise en échec par des proximités organisées bien plus fortes. Cette dimension sort toutefois du cadre de l'étude ici entreprise, que nous entendons centrer sur les vertus réparatrices de la proximité organisée.

l'une des phases de l'histoire du conflit, voire qu'elle précède la mise en œuvre de celui-ci, et le préfigure avant même son explosion. Certains acteurs utilisent la justice dans le but de faire connaître ou de populariser leurs luttes, et vont ensuite se servir du jugement pour se prévaloir d'un rôle de porte-parole ou de victime, dans le lent processus d'évolution des tensions. Néanmoins, il faut bien distinguer, d'un point de vue analytique, différentes modalités de gestion du conflit, qui peuvent parfois être menées en parallèle. La négociation en est une, l'affrontement verbal ou physique une autre, de même que le passage devant les tribunaux. La médiation de tiers peut également être parfois convoquée, au même titre que l'utilisation des médias ou d'autres formes d'exposition publique pour tenter de révéler les conflits à l'opinion.

La proximité organisée intervient dans les phases de négociation, ainsi que dans les médiations entreprises par des tiers. Il s'agit là de l'essentiel des moments de tensions, en dehors des pics de conflictualité, qui se traduisent par des exactions, des jugements ou une exposition publique. Durant ces phases « banales », les vertus de la proximité organisée sont convoquées pour assurer les processus de coordination. On retrouve alors les deux dimensions, d'appartenance et de similitude. Concernant la première dimension, d'appartenance, c'est le fait d'appartenir à un même réseau qui est mis en avant, et qui conditionne des modalités de discussion entre les acteurs. On va entrer en négociation :

- directe, par le biais de relations de face à face ou à l'intérieur de collectifs et dispositifs de concertation ;
- indirecte, par le biais d'actes techniques, d'objets, de signes (par exemple des panneaux de signalisation) ou de tiers qui cherchent à favoriser une médiation.

Concernant la seconde dimension, de similitude, le cas est plus complexe et mériterait d'être davantage creusé par des études spécifiques. On peut dire, en première instance, qu'il concerne surtout des problèmes liés à des relations de pouvoir et à des divergences d'intérêt entre acteurs confrontés à des situations similaires. En effet, pourquoi entrer en conflit quand on partage les mêmes représentations, les mêmes anticipations (Moquay et al., 2003) ? Parce que l'on a des intérêts divergents. C'est le cas des conflits à l'intérieur des mêmes mondes, par exemple entre agriculteurs voisins au sujet du ruissellement... dans lesquels le phénomène d'inégalité face à l'espace prend toute son importance, en présence d'acteurs « similaires » mais se trouvant confrontés à des localisations discriminantes. C'est également vrai lorsque se produisent des phénomènes d'encombrement (liés à des sur-fréquentations d'espaces naturels remarquables par exemple), qui induisent non pas la nécessité de faire le choix d'un usage dominant, mais de limiter l'entrée à certaines catégories d'acteurs.

3. Une première analyse des conflits en termes de proximités

La grille d'analyse des différents types de proximité définis plus haut nous permet de procéder à une première approche des conflits en termes de proximité. Cette analyse doit beaucoup aux travaux menés antérieurement sur ce sujet, qu'il s'agisse des recherches de nature générale sur les conflits (Freund, 1983), de la littérature sur les effets externes (Catin, 1985 ; Bromley, 1991) ou des premières recensions sur les conflits dans les espaces ruraux (voir plus haut). Toutefois, elle se construit directement à partir des catégories de la proximité, et intègre d'emblée une dimension spatiale qui n'est pas toujours présente dans ces différents types de recherches. Nous sommes ainsi en mesure de préciser les dimensions spatiales des conflits locaux, avant de qualifier les différentes catégories de conflits en fonction des types de proximités, puis de nous appuyer sur la proximité organisée pour définir des issues de nature coopérative.

3.1. Des lieux aux territoires

On parle souvent de « micro-conflits », pour désigner les conflits entre voisins qui ne prendraient pas d'autre extension que leur relation de face à face ou l'intervention d'un tiers, par opposition à des conflits plus larges, qui impliqueraient ou seraient portés par des groupes de personnes, des associations, voire les pouvoirs publics locaux ou nationaux... Il est alors de coutume d'effectuer une distinction bien nette entre les conflits qui apparaissent dans des lieux spécifiques (en l'occurrence les micro conflits) et ceux qui se développent à l'échelle d'un territoire.

Cette vision dichotomique est trop simpliste et fait l'impasse sur une partie de la complexité de la relation entre les interactions économiques et sociales et l'espace. Il importe, en effet, de bien distinguer les espaces en question et les acteurs ou groupes d'acteurs qui sont concernés par les relations conflictuelles. En effet, le conflit de voisinage, d'accès, d'usage ou d'aménagement se développe selon deux modes géographiques :

- il peut prendre naissance et s'articuler autour d'un lieu bien précis ;
- il peut également prendre naissance autour d'un espace linéaire (chemins, rives d'un fleuve, rivages...) ou surfacique (champ, forêt, lande...).

Ces deux modes peuvent se ramener, quand ils sont isolés à une seule situation : celle de la tension naissant entre deux personnes autour d'un problème qui les oppose. C'est le cas de la majeure partie des conflits, qui mettent en jeu une interaction directe ou indirecte entre deux acteurs, au sujet d'un lieu précis, fut-il situé sur un espace linéaire ou surfacique. On peut alors parler de micro-conflits.

En revanche, le passage au territoire (et donc de la relation de face à face à la prise en compte par des acteurs collectifs) suit des modalités différentes selon le mode géographique.

Dans la première situation, celle des conflits prenant naissance et s'articulant autour d'un lieu précis, le passage du lieu au territoire dessine une autre relation qui n'implique ni un changement de modalité du conflit ni une modification de la composante géographique. Les conflits restent les mêmes, mais ils sont saisis et traités en nombre, par de nouveaux acteurs, essentiellement collectifs tels que les associations, les pouvoirs publics locaux, les services déconcentrés de l'Etat..., qui mettent en musique les conflits, les amplifient, les portent parfois devant les médias. Ces acteurs collectifs rassemblent différents conflits qui intéressent deux ou quelques acteurs individuels autour d'un lieu et peuvent se servir de cette masse de conflits pour donner du sens à leur action ou du poids à leurs revendications de nature plus générale. L'effet territorial résulte alors simplement d'une procédure d'agrégation, *i.e.* du traitement de différents conflits « de face à face » de nature similaire.

Dans la seconde situation, celle des conflits prenant naissance autour d'un espace linéaire ou surfacique, le passage au territoire s'effectue de manière tout à fait différente. C'est qu'il n'y pas seulement agrégation des problèmes mais également homogénéité des espaces. Le bord d'une rivière, l'implantation d'un parc d'attraction, la disposition de chemins pour des randonneurs ou des motards ne relèvent pas que de la logique de face à face mais impliquent une gestion concertée de l'ensemble de chacun de ces espaces, dont les caractéristiques sont homogènes. Les acteurs collectifs se saisissent alors de ces problèmes et les portent au niveau de la gouvernance territoriale. Il ne s'agit plus d'une masse de « problèmes » liés à des types de voisinage ou de conflits, mais bien d'espaces « remarquables » qui nécessitent une gestion tenant compte de leurs spécificités.

3.2. Proximité géographique et types de conflits

Si l'on se réfère aux relations de proximité géographique définies plus haut, il apparaît que les conflits peuvent se dérouler suivant trois modes majeurs dans les espaces ruraux, selon que la proximité géographique est recherchée ou subie¹² :

- *conflits entre acteurs subissant une contrainte de proximité géographique.* Il s'agit le plus souvent de conflits de voisinage ou d'aménagement entre utilisateurs permanents d'espaces contigus ou proches. Emissions toxiques, pollutions, érection de bâtiments ou d'ouvrages..., qui posent problème aux voisins et génèrent des tensions ;
- *conflits entre acteurs recherchant une proximité géographique.* Il s'agit de conflits entre utilisateurs temporaires d'un même espace, dont les usages différents provoquent des phénomènes d'encombrement ; des conflits entre randonneurs et chasseurs, par exemple, ou entre utilisateurs de Sentiers et VTTistes. De manière générale, ces conflits d'usage touchent des acteurs qui attribuent des usages différents à un même espace, ou concernent des territoires dont la dimension spatiale se recoupe fortement ;
- *conflits entre acteurs recherchant une proximité géographique et acteurs subissant une contrainte de proximité géographique.* Il s'agit de conflits entre utilisateur permanents et temporaires d'un même espace. L'exemple type est celui des tensions entre urbains en déplacement résidentiel et acteurs domiciliés dans le rural, ou entre éleveurs et randonneurs.

Les relations entre ces différentes catégories d'acteurs peuvent alors se décliner de la manière suivante en ce qui concerne la proximité géographique (le tableau se lit de droite à gauche, la partie gauche désignant l'émetteur du conflit).

Tableau I. Les conflits dans les espaces ruraux en fonction des différentes dimensions de la proximité géographique

Récepteur → Emetteur	Proximité Géographique subie	Proximité Géographique recherchée
Proximité Géographique subie	Conflits de voisinage et d'aménagement Situations relevant de la catégorie économique des effets externes négatifs (nuisances) ou mise en place d'aménagements controversés	Conflits d'usages Refus de la consommation d'aménités
Proximité Géographique recherchée	Conflits d'usages et/ou d'accès Consommation d'aménités donnant lieu à des effets externes négatifs	Conflits d'usages Phénomènes d'encombrement liés à la consommation des mêmes aménités par différentes catégories d'usagers

¹² Pour des raisons de commodité analytique, les cas ici présentés sont strictement datés dans le temps. Nous considérons le moment d'émergence du conflit, par exemple entre un acteur recherchant de la proximité géographique (démarche vers) et un acteur subissant sa promiscuité (réaction à une intrusion), même si dans les phases ultérieures l'inconvénient du voisinage devient réciproque.

A titre d'illustration nous avons reporté dans la matrice ci-dessous des exemples de conflits dans les espaces ruraux, répertoriés dans les recensions réalisées à travers le dépouillement de la presse quotidienne régionale présenté plus haut (Lefranc 2002). Le terme d'émetteur désigne l'acteur à l'origine de l'usage incriminé dans le conflit considéré. Le récepteur subit les effets négatifs de cet usage¹³. L'un et l'autre ont des stratégies propres en matière de localisation, qui se traduisent par la recherche d'une proximité géographique ou au contraire son évitement.

Les quatre catégories polaires de conflits délimitées par le tableau précédent permettent de regrouper l'ensemble des types de conflits identifiés.

A l'exception du cadran Sud-Est (proximité géographique recherchée par les deux catégories d'acteurs) l'émetteur et le récepteur poursuivent des buts antagonistes. Lorsque la proximité géographique est recherchée par l'émetteur et le récepteur le conflit est lié à un problème d'exclusion et non pas à la poursuite de buts incompatibles par les différents usagers de l'espace considéré.

Tableau II. Les conflits dans les espaces ruraux : illustrations

Récepteur → Emetteur	Proximité Géographique subie	Proximité Géographique recherchée
Proximité Géographique subie	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux d'une rivière par un abattoir, ou pollution par les nitrates des eaux d'une nappe de captage ou des eaux marines côtières - Ruissellements érosifs - Construction d'une maison qui obstrue la vue - Agrandissement d'élevages hors-sol - Conflits liés à l'implantation d'éoliennes, d'incinérateurs, de stations d'épuration, de réseaux de transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs vs néo-ruraux (pollutions olfactives liées aux épandages par exemple) - Conflits entre propriétaires de microcentrales hydroélectriques et pêcheurs (effets négatifs sur la faune piscicole) - Conflits entre chasseurs et agriculteurs : pullulation des sangliers causant des dommages aux récoltes
Proximité Géographique recherchée	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre randonneurs et éleveurs (perturbation de la tranquillité des troupeaux dans les estives) - Conflit entre usagers récréatifs diffus et protecteurs de la nature (sur-fréquentation ou modes de fréquentation incompatibles avec la conservation de la biodiversité) - Conflit entre protecteurs des oiseaux et varappeurs dans les milieux rupestres 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre types d'usages récréatifs : entre randonneurs et VTTistes utilisant les mêmes chemins - Conflits entre chasseurs et protecteurs de la nature

¹³ Dans le cas des conflits liés aux phénomènes d'encombrement, cette catégorisation s'avère moins opérante. L'ensemble des acteurs sont alors à la fois émetteurs et récepteurs de l'effet négatif à l'origine du conflit considéré.

	(dérangement de l'avifaune) - Concurrence entre usages récréatifs (kayak et pêche) d'une rivière (lâchers d'eau pour une compétition de kayakistes qui entraîne une perturbation de la vie halieutique) - Conflits entre kayakistes et propriétaires de la rivière	
--	--	--

3.3. Les solutions offertes par la proximité organisée

Venons-en maintenant aux modalités de solution des relations conflictuelles permises par la proximité organisée. Des trois types canoniques de solutions aux inefficacités induites par l'existence de nuisances source de tensions et de conflits, que l'on qualifie de Pigouviennne, Coasiennne, et de marché de droit d'usage des ressources libres (cf. Kirat, dans cet ouvrage, pour plus de détail), c'est celle fondée sur la négociation bilatérale que nous retenons ici. Si nous nous rapprochons ainsi des visées coasiennes, c'est toutefois à partir d'un cadre théorique alternatif que nous abordons ces solutions négociées inter-individuellement ou dans un contexte plus collectif par les acteurs concernés. Dans un précédent travail (Caron et Torre, 2002), nous avons évoqué les solutions alternatives, de nature juridique, qui permettent également de faire progresser ou de dénouer le conflit, mais que nous ne traiterons pas ici. En effet, les modalités de résolution, plus ou moins définitives, permises par la mobilisation des ressources de la proximité organisée concernent avant tout la mise en place de procédures de négociation, de concertation, de coopération ou de médiation, ce qui est conforme avec la littérature consacrée aux questions de négociation (Mermet, 1998).

Pour analyser les effets de la proximité organisée sur les conflits et les solutions qu'elle propose, nous recourons au tableau qui suit. Ce dernier croise la logique de proximité organisée (de similitude ou d'appartenance) avec les différentes situations envisagées précédemment du point de vue de la proximité géographique (suivant qu'elle est subie ou recherchée).

Tableau III. Les solutions permises par la proximité organisée

	Proximité Géographique subie vs subie	Proximité Géographique recherchée vs subie	Proximité Géographique recherchée vs recherchée
Proximité Organisée Logique de similitude	Solutions : action collective permise par la concertation entre des acteurs capables de mettre en commun des anticipations et des représentations	La mobilisation de la proximité organisée n'est pas possible car les acteurs appartiennent à des mondes différents et possèdent donc des représentations divergentes de l'utilisation de l'espace	Solutions : mise en commun des anticipations et des représentations. Concertation locale
Proximité Organisée Logique d'appartenance	Solutions : conciliation via le réseau d'interaction entre les acteurs locaux, ou grâce à la médiation de tiers	Solutions : interactions dans les réseaux ou médiation de tiers	Solutions : interactions et coopération dans les réseaux. Médiation

Ce tableau reprend les situations polaires renseignées précédemment. La première colonne fait ainsi référence aux situations dans lesquelles la proximité géographique est subie du point de vue des émetteurs et des récepteurs, alors que la dernière correspond aux cas où la proximité géographique est recherchée par les deux catégories d'acteurs en situation de conflit. Dans la colonne intermédiaire, la proximité géographique est recherchée par l'un des acteurs et subie par l'autre. La première ligne du tableau présente les solutions offertes par la logique de similitude de la proximité organisée : c'est le processus de concertation qui est mis en avant car il est grandement facilité par la référence à une culture commune ou par le partage de représentations. Dans la deuxième ligne la logique d'appartenance implique des solutions de coopération ou de mise en œuvre de médiation par des tiers, de type résiliaire, la concertation étant rendue difficile par la faiblesse des représentations communes.

Dans chacun de ces cas, la solution issue de la proximité organisée passe par les interactions à l'intérieur du réseau d'acteurs, ou encore par la mise en commun des énergies. Elle n'est évidemment pas exclusive des autres modalités de résolution ou d'avancement des conflits. De la même manière, l'emploi du terme d'issue ou de résolution ne doit pas être nécessairement compris ici comme caractérisant une opération qui met un terme définitif au conflit. Celui-ci peut se calmer, renaître, ou encore prendre de nouvelles formes. Il s'agit seulement d'indiquer que le conflit ou la tension peut trouver un apaisement, parfois temporaire, qui implique pour le moins un temps de latence, mais conduit parfois à une renaissance sous d'autres formes.

L'utilisation des propriétés de la proximité organisée peut ainsi conduire à l'élaboration d'un certain nombre de règles de gestion du quotidien, qui vont se révéler fort utiles pour la gestion des tensions et conflits. Différentes modalités sont possibles, de l'accord tacite entre les parties pour gérer le problème sans entrer dans des discussions ni des négociations, à l'accord explicite suite à négociation ou à médiation, en passant par les accords écrits, qui peuvent prendre la forme de contrats passés devant un notaire et viennent formaliser l'arrangement obtenu entre les deux parties prenantes du conflit.

Conclusion

Comme dans n'importe quel espace géographique habité par une société humaine confrontée à des actes techniques de production (en l'occurrence les processus de production agricole), des tensions entre acteurs se manifestent dans les espaces ruraux. Toutefois, ces dernières ont pris une nouvelle dimension avec la multifonctionnalité des territoires et la concurrence des usages des espaces. Agriculteurs, artisans, néo-ruraux, touristes, migrants, habitants des périphéries des villes, employés, entreprises ou services de l'Etat, désirent tous occuper l'espace rural et y projettent des usages et des représentations différentes. Des tensions naissent de ces visions et de ces comportements souvent peu compatibles et se transforment en conflits au gré des engagements dans l'action des uns et des autres.

L'objectif de cet article était de jeter de premiers jalons d'une analyse en termes de proximité des processus conflictuels qui se déroulent dans ces zones et d'avancer, à partir de la même base, des pistes de modalités de résolution. L'enjeu analytique était double. Il s'agissait, d'une part, de munir l'approche en termes de proximités d'une capacité d'analyse des relations conflictuelles, alors qu'elle s'est plutôt tournée jusqu'à présent vers l'étude des relations de coopération ou des processus de construction des territoires. D'autre part, il s'agissait d'entrer dans l'analyse des conflits par la dimension spatiale, souvent oubliée dans les recherches consacrées à ces modalités de coordination.

Dans une première partie, nous avons présenté les travaux embryonnaires consacrés à des recensions des types de conflits dans les espaces ruraux, des travaux qui permettent de

montrer que l'agriculture ne constitue pas la source principale de conflictualité et pointent l'importance des conflits liés à des perceptions d'atteintes à la nature et au cadre de vie. Dans un second temps, nous avons jeté les bases d'une approche des relations conflictuelles en termes de proximité, en mettant en évidence les proximités géographiques subies et recherchées, ainsi que les processus de négociation permis par la mobilisation des ressources de la proximité organisée, dans ses logiques de similitude et d'appartenance. Dans la troisième partie de l'article, enfin, nous avons proposé une première grille de lecture des conflits dans les espaces ruraux en termes de proximité en croisant les dimensions géographiques et organisées. Cette grille d'analyse nous permet d'identifier différentes catégories de conflits et de qualifier des issues de nature coopérative à ces situations conflictuelles.

Bibliographie

- Bellet M., Colletis G., et Lung Y., (éd.), 1993, Economie de proximités, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, Numéro spécial, n°3.
- Bellet M., Kirat T., et LARGERON C., (éds.), 1998, *Approches multiformes de la proximité*, Ed. Hermès, Paris.
- Billaud J.P., 1986, L'Etat nécessaire ? Aménagement et corporatisme dans le marais poitevin, *Etudes Rurales*, n°101-102, 73-111.
- Caron A. et Rialland C., 2001, *Recension des travaux portant sur les conflits d'usages dans l'espace rural et proposition d'éléments pour une typologie*, étude pour le Groupe de prospective espaces naturels et ruraux et société urbanisée, DATAR.
- Caron A. et Torre A., 2002, Les conflits d'usage dans les espaces ruraux : une analyse économique, in Perrier-Cornet P., *A qui appartient l'espace rural ?*, Editions de l'Aube/DATAR, 49-78.
- Cartier S., 1999, Référence ouvrage.**
- Charlier B., 1999, *Géographie des conflits environnementaux depuis 1974*, Thèse pour le doctorat de Géographie, Université de Pau.
- Dziedzicki J.-M., 2001, *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : Quelle place pour les processus de médiation ?*, Thèse pour le doctorat d'aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, Tours.
- Freund J., 1983, *Sociologie du Conflit*, PUF, Paris.
- Gilly J.P. et Torre A. (eds), 2000, *Dynamiques de Proximité*, L'Harmattan, Paris.
- Goffette-Nagot F. et Schmitt B., 2004, Les proximités, la ville et le rural, *dans cet ouvrage*.
- Guillain P.E., 2001, *Les conflits d'usage dans les campagnes à partir de la presse quotidienne régionale*, Ina-PG et Inra-Enesad
- Hervieu B. et Viard J., 2001, *Au Bonheur des campagnes*, Editions de l'Aube.
- Kaiser B., 1990, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Armand Colin, Paris.
- Kirat Th., 2004, Les conflits liés au voisinage, ou comment penser l'effet des relations juridiques sur la construction institutionnelle de l'espace, *dans cet ouvrage*.
- Lefranc C., 2002, *Compte rendu du recensement des conflits et tensions d'usages par l'analyse de presse quotidienne régionale*, Programme INRA DADP / Région Rhône-Alpes.
- Mermet L., 1998, Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement, in *La négociation. Situations et Problématiques*, Nathan, Paris, 139-172.
- Michel C., 2003, *L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*, Thèse de Doctorat de Sciences de l'Environnement, ENGREF Paris.
- Moquay P., Lardon S., Marcelpoil E., et Piveteau V., 2003, *Contribution des représentations spatiales à la proximité institutionnelle dans les processus de développement territorial*, ENGREF, Clermont-Ferrand.
- Perrier-Cornet P. (éd.), 2002, *A qui appartient l'espace rural ?*, Editions de l'Aube/DATAR.
- Rallet A., 2002, L'Economie de proximités, *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°33, 11-25.
- Torre A., 2000, Economie de la Proximité et Activités Agricoles et Agro-alimentaires, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, 407-426.
- Torre A. et Caron A., 2002, Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux, *Sciences de la Société*, N°57, 95-113.